RCS : MARSEILLE
Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00503
Numéro SIREN : 394 232 300
Nom ou dénomination : ACCESSITE

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2014 sous le numéro de dépôt 1691

1691 94B503

28 JAN. 2014

A 3

ACCESSITE
Société par actions simplifiée au capital de 80 000.00 euros
Siège social : 47, Cours Pierre Puget, 13006 MARSEILLE

RCS MARSEILLE : B 394 232 300

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1ER JUILLET 2013

Le 1er juillet 2013
A 18 heures,

Les associés de la société ACCESSITE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 47, Cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE, sur convocation faite par courrier électronique adressée le 12 juin 2013 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Le Cabinet MAZARS ET GUERARD, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe DEMARET, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1000 actions sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,

- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,

- la feuille de présence et la liste des associés,

4

MP

Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille : dépôt N°1691 en date du 28/01/2014

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le rapport du Président,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,

- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Christophe DEMARET de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction, prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé, la Société NEO PARTNER, SARL au capital de 1500.00 euros, dont le siège social est sis 29 rue Rousselet, 75007 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B 451 864 417, dont le gérant est Monsieur Maxime PERIBERE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

4

MP

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Maxime PERIBERE de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction, prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé, la Société ASSIDEO, SARL au capital de 1500.00 euros, dont le siège social est sis 16 Avenue Saint-Jérôme, 13100 Aix en Provence, immatriculée au RCS d'Aix en Provence sous le n° B 502 515 828, dont le gérant est Monsieur Alexandre SEJOURNE.

Conformément aux statuts, la Société ASSIDEO, au titre de son mandat de Directrice Générale, disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

